

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2024

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE:

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 13 mars 2024, le règlement <u>numéro 357-2024</u> décrétant une dépense de 1 686 700 \$ et l'affectation de la somme de 1 686 700 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 325-2020 pour financer des travaux de rénovation et mise aux normes de l'édifice administratif de la MRC du Rocher-Percé.

QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 24 mai 2024, soit le jour de la transmission de l'approbation par la direction générale des finances municipales et des programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture, ou sur le site Internet de la MRC au <u>www.mrcrocherperce.qc.ca</u>.

Donné à Chandler, ce 27e jour du mois de mai 2024 (27-05-2024)

Christine Roussy Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 27 mai 2024 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 27 mai 2024.

Donné à Chandler, ce 27e jour du mois de mai 2024 (27-05-2024)

Christine Roussy Directrice générale et Greffière-trésorière